



## PRINCIPES INCONTORNABLES DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE DU BALISAGE

**Tous baliseurs officiel doit être en possession de son certificat de formation départementale pour intervenir sur le réseau des itinéraires Jurassien**

**Ne jamais PEINDRE une balise au sol.** S'il n'existe pas de support naturel à moins de 100 m (privilégier l'implantation de jalons de balisage)

1. **Effacer toutes traces de balises non conforme à la charte de balisage en vigueur actuellement.**  
Les arbres à écorce rugueuse seront grattés chênes, pins etc. Les arbres à écorce lisse hêtre, frênes, charmilles, jeunes sapins seront peints avec une peinture de débalisage RAL. 7003
2. **Ne pas peindre sur les supports métallique** panneaux de signalisation, mobilier urbain etc., Poser des autocollants de couleur normalisée blanc, jaune ou rouge, que vous pouvez approvisionner directement chez :  
ARDEKO 4 route de Lons - 39800 BERSAILLIN - Tél. 03 84 25 92 42 [contact@ardeko.com](mailto:contact@ardeko.com)  
La pose d'auto collant se fait par temps chaud et sec.
3. **Ne pas baliser les itinéraires bordés de feuillus en période hivernale**, attendre la présence des feuilles. (Avril - Mai)
4. **Bien élaguer autour de la balise afin de rendre celle-ci soit visible de loin Pas de branches à moins de 1m des balises.**
5. Poser les balises à hauteur des yeux, mettre la balise à environ 1.60 m à 1.70m du sol.
6. Les balises sont posées perpendiculairement au sentier et non pas parallèlement au sentier.
7. La dimension des balises doit être conforme à la préconisation de la charte 10 cm x 2cm **utiliser systématiquement un gabarit.**
8. Utiliser les couleurs conforme à la préconisation de la charte.  
Blanc : RAL 9016 / blanc trafic  
Jaune : RAL 1023 jaune trafic  
Rouge : RAL 3024 rouge trafic  
Débalisage : RAL 7003 gris mousse (**attention peinture Glycéro**)
9. Le balisage est complémentaire de la signalétique, ne pas ajouter de balises sur les poteaux de signalétique, cela est valable pour le VTT et l'équestre.
10. Le balisage se fait dans les deux sens de l'itinéraire, éviter de poser les balises sur le même arbre lorsque vous avez le choix du support toujours privilégier le support " qui se voit de loin ".
11. La pose des balises se fait en fonction de la diversité du terrain, sur les chemins bordés de haies ou de clôtures, pose des balises tous les 200m, lorsque les sentiers sont moins marqués les balises sont plus rapprochées. Concernant les carrefours apporter une attention particulière à la pose des balises, le randonneur ne doit pas " chercher " son chemin. Si l'intersection est compliquée on peut admettre un sur-balisage.
12. Pour les " bois morts ", piquet de parcs, poteaux bois (FT ou EDF) ou bois vivant inférieur à 80mm de diamètre mettre des plaquettes en polyéthylène avec des autocollants de couleur normalisée. **LA PEINTURE SERA TOUJOURS APPLIQUEE SUR LES ARBRES VIVANTS.**
13. Nettoyage des lames de la signalétique si celles-ci sont sales.

Le Président  
De la commission des itinéraires  
Robert GROS

Le Président  
CDrando du JURA  
Michel CONVERSE

